

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les
Conseillers Communautaires

Mont Lozère et Goulet, 7 février 2025

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous inviter au conseil communautaire qui aura lieu :

**le vendredi 14 février 2025 à 14 heures 30
à la salle des fêtes de Montbel**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Approbation du procès-verbal du 5 décembre 2024
- Donner acte des décisions prises par le Président
- Désignation d'un nouveau représentant suppléant à l'EDML
- Renouvellement du classement de l'office de tourisme en catégorie II
- Modification du plan de financement du projet d'extension du centre de secours de Saint-Etienne du Valdonnez
- Approbation du plan de financement du projet de remplacement et d'électrification des pontons de la base nautique du lac de Villefort
- Engagement, liquidation et mandatement de nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025 (achat de véhicules)
- Participation au nouveau programme d'intérêt général en faveur de l'habitat de Lozère
- Modification du règlement intérieur de la halle des sports de Villefort
- Modification du règlement intérieur de l'accueil de loisirs Mont-Lozère
- Vente de deux parcelles sur la commune de Prévenchères
- Fixation des taux de promotion relatifs aux avancements de grade
- Création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe (avancement de grade)
- Lieu de la prochaine séance
- Questions diverses

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes respectueuses salutations.

Le Président
Jean de LESCURE

